Mars 2015 TASFR00584965-G

PENDANT LA MISSION



En cas de sinistre!

La Garantie « auto mission – business travel »

- 1/ Ne pas utiliser votre propre carte verte d'assurance,
- 2/ Inscrire la compagnie et le numéro de police sur le constat amiable selon les indications fournies page suivante,
- 3/ Adresser la déclaration accompagnée du justificatif de votre mission (ordre de mission ou attestation de mission dûment signé par votre hiérarchie pour les missions locales < 50 Km) à l'administration du personnel de votre établissement et à AON (N° vert : 0800 44 44 52)

PENDANT LA MISSION



En cas de sinistre!

Constat amiable avec votre véhicule personnel:

Compagnie: AXA Corporate Solutions

N° police: XFR 005 7292 MO

Contacter le 33 (0)4 95 06 17 71 (heures ouvrables en France)

ou le 0800 44 44 52 (assistance 24/24)

Dossier à adresser au gestionnaire sinistres du contrat

THALES: AON France, Sinistres Flottes Automobiles

TSA 30611

22306 LANNION Cedex mailto:aonautoincidents@aon.fr

Constat amiable avec un véhicule de location :

Utiliser les paramètres d'assurance du véhicule emprunté, fournis par le loueur

En cas d'accident corporel:

L'assurance individuelle / Accident et rapatriement vient en complément de l'assurance auto :

Individuelle accident : couvre un décès ou une invalidité permanente (totale ou partielle) résultant d'un évènement ou maladie à caractère accidentel.

Assistance rapatriement : prestation de services dédiés aux salariés en mission tel que conseil et suivi médical voire rapatriement sanitaire.

Avant toute demande d'assistance ou d'hospitalisation en France et à l'étranger, vous devez obligatoirement et exclusivement contacter AIG Europe Limited :

De la France, Tél: 01 49 02 42 60

De l'étranger, Tél: 33 (0)1 49 02 42 60

Convention n° : 4 903 918